Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_200-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
SMICTOM – Désignation des représentants de Saint Sulpice des Landes

N° 2025-200

L'an deux mille vingt-cinq

Le 02 décembre, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Sainte-Anne sur Vilaine, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JUGAN, LASSALLE, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT, MINIER, RIFFAULT, RINFRAY, ROGER, ROLLAND, ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

M. Samuel DANION	à	M. David JUGAN
Mme Christèle GOUR	à	M. Vincent MINIER
M. Norbert JANVIER	à	Mme Nadine DREAN
Mme Marie-Françoise MORICEAU	à	M. Jean-Eric BERTON
M. Jean-François PILARD	à	Mme Bérénice ROLLAND

DATE DE CONVOCATION :
le 24/11/2025

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**28**
Votants	**33**

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'article L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SMICTOM des Pays de Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération de la commune de Saint-Sulpice-des-Landes en date du 15 mai 2025 portant désignation de ses représentants au sein du SMICTOM ;

Vu la compétence de Bretagne Porte de Loire Communauté en matière de gestion des déchets ménagers, et la délégation de cette compétence au SMICTOM des Pays-de-Vilaine ;

Considérant que la commune de Saint-Sulpice-des-Landes a procédé à la désignation de ses nouveaux représentants ;

Considérant que le délégué titulaire proposé est Monsieur Christophe ROULLEAU ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_200-DE

Considérant que le délégué suppléant proposé est Monsieur Simon GUERIN ;

Considérant que ces désignations doivent être soumises à l'avis du Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE aux désignations suivantes proposées par la commune de Saint-Sulpice-des-Landes pour la représenter au sein du SMICTOM des Pays de Vilaine :
  - Délégué titulaire : Monsieur Christophe ROULLEAU
  - Délégué suppléant : Monsieur Simon GUERIN.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE